



## 1. Objectif et domaine d'application

Définir les prélèvements à réaliser en cas de choc anaphylactique.

## 2. Documents associés

Voir Kalilab

Prise en charge du choc anaphylactique, SFAR 2010, actualisée en mars 2011

## 3. Responsabilités

Sous la responsabilité du biologiste qui valide la demande.

## 4. Déroulement de l'activité

### 4.1. Définition

Bilan de choc anaphylactique :

- Allergie aux produits d'anesthésiologie, au latex, à d'autres médicaments
- Demande en provenance du service de réanimation ou du bloc opératoire pouvant être faite en urgence.

Joindre systématiquement une feuille de demande d'envois extérieurs.

### 4.2. PRELEVEMENTS POUR CHOC ANAPHYLACTIQUE :

**Les tubes T0 et T1 sont fournis par le laboratoire dans le KIT « ANA CHOC »**

**Attention à bien remplir la fiche de renseignements cliniques** (présente dans le kit « ANA CHOC ») précisant les conditions de survenue du choc (à remplir par le Médecin Anesthésiste Réanimateur).

Remarque :

Les IgE Spécifiques seront redosées lors de la consultation d'allergo-anesthésie 4 à 6 semaines après le choc.

**Les différentes phases de prélèvement sont :**

➤ **AU MOMENT DU CHOC (0-30 minutes après au maximum) :**

- 1 tube sec **T0** : Tryptase
- 1 tube sec **T0** : IgE Spécifiques
- 1 tube EDTA **T0** : Histamine

➤ **H + 1 à 2 HEURES :**

- 1 tube sec **T1** : Tryptase
- 1 tube EDTA **T1** : Histamine

## 5. Classement et archivage

Sans objet.